

Protéger un enfant garde altérnee

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 15:16

Bonjour,

j'ai 28 ans maman d'une fille de 8 ans ... je suis séparer du papa depuis 4 ans maintenant . je n'ai aucune confiance en lui , quand il garde notre fille le week end et pendant les vacances , niveaux hygiéne laisse a désirer , ces fréquentations aussi , sa vie en général n'est pas stable , il vient de perdre sont appartement (il travaille toujours) ... il as aussi eu un accident avec notre fille en état d'ivresse ... je sais qu'il aime beaucoup sa fille mais je ne suis vraiment pas confiante quand elle part ... que puis-je faire pour protéger mon enfant ?? et ma question est de savoir si je venais a décéder que puis-je faire pour qu'il n'est pas la garde de notre enfant ??

cordialement

Par mimi493, le 30/07/2011 à 15:17

Est-ce qu'il a été condamné pour son accident en état d'ivresse ?

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 15:19

bonjour, oui effectivement cela c'est passer avec le camion de son travail ... donc il a du payer des réparation + supréssion de point de permis et un stage a faire ...

Par mimi493, le 30/07/2011 à 15:25

La conduite en état d'ivresse est un délit, donc est-ce qu'il a été condamné en correctionnelle ? Vous devez avoir le jugement qui mentionne que votre enfant était dans le véhicule Ensuite prendre un avocat pour tenter de faire supprimer le DVH du père au profit d'un droit de visite

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 15:32

je n'ai pas le jugement mentionnant que mon enfant était dans le véhicule, je n'ai aucun papier concernant l'accident, elle a tout de même était conduite a l'hopital sans bléssure mais un gros truamatisme psychologique ...

je ne sais pas exactement a quoi il a était condamée ... que veut dire DVH ???

Par mimi493, le 30/07/2011 à 15:34

Droit d'hébergement

Vous n'êtes pas en situation de résidence alternée d'après ce que vous décrivez

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 15:38

il n'y a eu aucun jugement pour la garde de notre enfant . nous avons un arrangement a l'amiable . il la voit 2 week end par moi et pendant les vacances lorsq'uil en a .

Par mimi493. le 30/07/2011 à 15:42

Donc vous confiez votre enfant à une personne avec qui vous prétendez qu'elle est en danger, alors que vous n'y êtes pas obligée.

Forcément, vous manquerez de crédibilité.

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 15:53

comment sa je manque de crédibilité ? je ne suis pas la pour acceptez vos reproches ... je cherche une réelle solution , la critique est facile ... cependant , les choses n'ont pas toujours était comme sa , sinon bien évidement je ne laisserais pas ma fille !!! EVIDEMENT !!! les chose sont apparue petit a petit et me semble de plus en plus inquiétante c'est pour cela que je m'intéroge et me rensseigne pour faire bien les choses en fonction de mes droits , et en

fesant le moins de mal possible a ma fille et sont pére qui malgrer tout l'aime énormément ...

Par mimi493, le 30/07/2011 à 16:03

[citation]Forcément, vous manquerez de crédibilité. [/citation] remarquez le temps du verbe et comparez avec ce que vous répondez

Vous prétendez que le père met l'enfant en danger et vous continuez à lui confier sans y être obligée par un jugement, vous ne voyez pas la contradiction ?

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 16:05

oui daccord j'ai fair une erreur, mais cela ne change rien au probléme ... d'autant plus que je ne comprend toujours pas comment je pourrai manquer de crédibiliter sachant, que je veut justement faire le nécéssaire maintenant que je sens qui'l y a urgence.

Par mimi493, le 30/07/2011 à 16:12

Donc il faut arrêter de lui confier l'enfant et ne lui accorder qu'un droit de visite Ensuite, il faudra prendre un avocat s'il fait une requête au JAF pour avoir des droits (et vous en profiterez pour exiger une pension alimentaire), l'avocat n'est pas obligatoire, mais pour monter un bon dossier, récupérer le jugement montrant la mise en danger de votre fille, les éléments médicaux concernant l'accident etc, c'est mieux

Par zazou3131, le 30/07/2011 à 16:17

merci beaucoup pour toutes vos précieuse information et la rapiditér de vos réponsse ... je vais faire le nécéssaire de mon coter .. bonne continuation a tout le monde .